Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 030-253002539-20261001-DEC202664-CC

EPTB
Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle

# Décision du Président N°2026/64

**Objet : Portant sur la signature de l'Avenant sur le marché de travaux pour l'aménagement des locaux à RDC pour la création d'une salle de réunion – Lot 1 : Gros Œuvre - Démolition (2026-05-FR Lot 1)**

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-18 en date du 13 mai 2026 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu les articles L2191-1 alinéa 3 et R2194-3 du Code de la commande publique, permettant la passation d'avenants jusqu'à 50 % du montant initial lorsque les causes sont imprévisibles et n'ont pas pu être appréciées lors de l'évaluation du marché.

Considérant que l'EPTB Vidourle a conclu avec la société ROURRISOL un marché de travaux pour l'aménagement de locaux en rez-de-chaussée pour la création d'une salle de réunion et plus précisément concernant le lot 1 du marché susmentionné pour la partie gros œuvre – démolition.

Considérant que l'exécution de ce lot a rencontré des difficultés importantes et non prévisibles au stade de la consultation des entreprises et que ces difficultés ont conduit l'EPTB Vidourle, le maitre d'œuvre et le titulaire du lot 1 à modifier et rajouter certaines prestations au présent marché.

Considérant que les modifications sus mentionnées sont détaillées dans l'avenant annexé à la présente décision,

Le présent avenant acte les travaux envisagés et réalisables

**DECIDE**

**Article 1** : De donner son accord à la signature de l'avenant n°01

Le montant initial du lot 1 du marché était de 75 119 € HT soit 90 142.80€ TTC
Le montant de l'avenant est de 7 681.27 € HT, soit 9 217.52€ TTC pour un écart de + 10.23 %
Le nouveau montant pour le lot 1 du marché public : 82 800.27 € HT soit 99 360.32€ TTC

**Article 2 :** Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 01 OCT. 2026

Le Président,
Stéphane PORRET

Département du Gard